

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **19**

Représentés : **6**

Qui ont pris part à la délibération : **25**

Date de la convocation : **22/07/2025**

Date d'affichage : **23/07/2025**

**de la commune de COGOLIN
Séance du samedi 26 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-six juillet à 9H**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué suite à l'absence de quorum lors de la séance du mardi 22 juillet 2025, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de **Madame Christiane LARDAT maire**, sans condition de quorum conformément à l'article 2121-17 du code général des collectivités territoriales,

PRESENTS :

Audrey TROIN – Sonia BRASSEUR – Geoffrey PECAUD – Liliane LOURADOUR – Jean-Pascal GARNIER – Elisabeth CAILLAT – Danielle CERTIER – Michaël RIGAUD – Isabelle BRUSSAT – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Isabelle FARNET-RISSO – Bernadette BOUCQUEY – Julie LEPLAIDEUR – Pierre NOURRY – Jean-Marc BONNET – Séverine COLIN – Thierry MAIGNAN –

POUVOIRS :

Patrick GARNIER	à	Jean-Pascal GARNIER
Jean-Paul MOREL	à	Christiane LARDAT
Franck THIRIEZ	à	Thierry MAIGNAN
Patrick HERMIER	à	Olivier COURCHET
Kathia PIETTE	à	Bernadette BOUCQUEY
Philippe CHILARD	à	Mireille ESCARRAT

ABSENTS :

Erwan DE KERSAINTGILLY – René LE VIAVANT – Francis LAPRADE – Corinne VERNEUIL – Florian VYERS – Audrey MICHEL – Jean-François BERNIGUET – Christiane COLOMBO

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Le rapporteur expose qu'il existe deux types de créances irrécouvrables : les créances éteintes et les celles dont le recouvrement s'est avéré impossible et dont le comptable demande l'admission en non-valeur au conseil municipal.

Les créances dont le comptable demande l'admission en non-valeur, sont celles pour lesquelles il démontre que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut en obtenir le recouvrement.

N° 2025/07/26-10

ADMISSIONS EN NON-VALEURS ET CREANCES ETEINTES

Ainsi, une créance devient irrécouvrable après plusieurs actes infructueux (oppositions sans provision, procès-verbal de carence selon le seuil.)

Le Service de Gestion Comptable de l'Esterel déclare avoir eu recours à toutes les procédures et demande au conseil municipal d'accepter l'admission en non-valeur de titres de recettes émis de 2018 à 2024, dont le recouvrement s'est avéré impossible après avoir utilisé tous les moyens de poursuites à sa disposition.

Le montant des états proposés à l'**admission en non-valeur** s'élève à :

- **liste 7273140333** d'un montant de **1,36 €** concernant le budget principal 10100,
- **liste 7277811233** d'un montant de **3 994,29 €** concernant le budget principal 10100.

Les crédits correspondants sont inscrits à l'article **6541**.

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la commune créancière et il s'oppose à toute action en recouvrement. Il s'agit notamment :

- du prononcé d'un jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif ;
- du prononcé de la décision du juge du tribunal d'instance de rendre exécutoire une recommandation de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire ;
- du prononcé de la clôture pour insuffisance d'actif d'une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

Le montant des états présentés au titre des **créances éteintes** s'élève à :

- **liste 7277811233** d'un montant de **9 603,98 €** concernant le budget principal 10100,
- **liste 7273140233** d'un montant de **648 €** concernant le budget principal 10100.

Les crédits correspondants sont inscrits à l'article **6542**.

Vu le budget principal pour l'exercice 2025,
Vu les demandes d'admission en non-valeurs établies par le comptable public en date du 27 mai 2025,

N° 2025/07/26-10

ADMISSIONS EN NON-VALEURS ET CREANCES ETEINTES

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'ACCEPTER l'admission en non-valeurs de la somme de 3 995,65 € concernant le budget principal 10100,

DE CONSTATER le montant des créances éteintes qui s'élève à 10 251,98 € concernant le budget principal 10100.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le maire,

Le secrétaire,

Christiane LARDAT

Geoffrey PECAUD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

SGC ESTEREL
92 RUE DE L ESTEREL
CS 10111
83608 FREJUS CEDEX

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES

Collectivité : 10100 - COM COGOLIN

N° de la liste : 7273140233

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A FREJUS CEDEX, le 27 mai 2025

HUSSON CORINE



COMPTABLE

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	648,00 €	648 €
Total	648,00 €	648 €

A Cogolin, le 12/06/25
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux <u>A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet</u>
2021	T-965-1		ACN	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ	102-Autres produits de gestion courante	6542	55,10			
			Total pour ACN				55,10			
2023	T-1251-1		COGOLIN BUREAU PAPETE	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ	102-Autres produits de gestion courante	6542	40,10			
			Total pour COGOLIN BUREAU PAPETE				40,10			
2023	T-1253-1		COLORITIS	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ	102-Autres produits de gestion courante	6542	38,50			
			Total pour COLORITIS				38,50			
2020	T-747-1		LA HALLE AUX ENFANTS	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ	102-Autres produits de gestion courante	6542	64,00			
2020	T-744-1		LA HALLE AUX ENFANTS	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ	102-Autres produits de gestion courante	6542	64,00			
			Total pour LA HALLE AUX ENFANTS				128,00			
2021	T-1466-1		MAC DE NIGHT SARL	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ	102-Autres produits de gestion courante	6542	68,00			
2022	T-1222-1		MAC DE NIGHT SARL	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ	102-Autres produits de gestion courante	6542	68,00			
			Total pour MAC DE NIGHT SARL				136,00			
2022	T-1113-1		MAISON MATENZO	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ	102-Autres produits de gestion courante	6542	55,10			
			Total pour MAISON MATENZO				55,10			
2022	T-1220-1		NICE LEARNING	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ	102-Autres produits de gestion courante	6542	34,00			
			Total pour NICE LEARNING				34,00			
2020	T-745-1		NOMAD DECORATION	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ	102-Autres produits de gestion courante	6542	94,70			
			Total pour NOMAD DECORATION				94,70			
2023	T-1228-1		PASSION VOYAGES	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ	102-Autres produits de gestion courante	6542	26,40			
			Total pour PASSION VOYAGES				26,40			
2023	T-1271-1		SASU DH BARBER OUKADI	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ	102-Autres produits de gestion courante	6542	40,10			
			Total pour SASU DH BARBER OUKADI				40,10			
			TOTAL DE LA LISTE				648,00			

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 10100 - COM COGOLIN

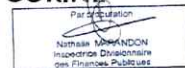
N° de la liste : 7273140333

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A FREJUS CEDEX, le 27 mai 2025

HUSSON CORINE



COMPTABLE

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	1,36 €	1,36 €
6542	0,00 €	
Total	1,36 €	1,36 €

A Cogolin, le 12/06/25.
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux <u>A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet</u>
2022	T-1011-1		BERNARDINI DAVID GERA	RAR inférieur seuil poursuite	102-Autres produits de gestion courante	6541	0,76			
			Total pour BERNARDINI DAVID GERA				0,76			
2024	T-197-1		ITS	RAR inférieur seuil poursuite	97-droits de voile	6541	0,00			
			Total pour ITS				0,00			
2024	T-475-1		NACELLE SERVICE ASSIS	RAR inférieur seuil poursuite	70-Consultations ou soins externes	6541	0,02			
			Total pour NACELLE SERVICE ASSIS				0,02			
2024	T-889-1		PASSARD Daniel	RAR inférieur seuil poursuite	102-Autres produits de gestion courante	6541	0,29			
2024	T-1154-1		PASSARD Daniel	RAR inférieur seuil poursuite	102-Autres produits de gestion courante	6541	0,29			
			Total pour PASSARD Daniel				0,58			
2024	T-55-1		SIE DE HYERES	RAR inférieur seuil poursuite	102-Autres produits de gestion courante	6541	0,00			
			Total pour SIE DE HYERES				0,00			
			TOTAL DE LA LISTE				1,36			

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 10100 - COM COGOLINN° de la liste : 7277811233

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A FREJUS CEDEX, le 27 mai 2025

HUSSON CORINE



COMPTABLE

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	4 384,57 €	3 994,29 .
6542	9 603,98 €	9 603,98
Total	13 988,55 €	13 598,27

A Cogolin, le 12/06/25 .
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2018	T-1277-1		BADECHE Faycel	Personne disparue	102-Autres produits de gestion courante	6541	257,50			
			Total pour BADECHE Faycel				257,50			
2020	T-413-1		BARGOUCHE Khaled	Personne disparue	102-Autres produits de gestion courante	6541	257,50			
			Total pour BARGOUCHE Khaled				257,50			
2020	T-457-1		BEN ALI Sofien	Personne disparue	102-Autres produits de gestion courante	6541	257,50			
			Total pour BEN ALI Sofien				257,50			
2017	T-700-1		BEN ALI Taoufik	Personne disparue	102-Autres produits de gestion courante	6541	200,00			
			Total pour BEN ALI Taoufik				200,00			
2020	T-1111-1		BOUDHINA NACEUR	PV carence	102-Autres produits de gestion courante	6541	36,80			Contentieux en cours
2021	T-1469-1		BOUDHINA NACEUR	PV carence	102-Autres produits de gestion courante	6541	116,60			Contentieux en cours
2022	T-1120-1		BOUDHINA NACEUR	PV carence	102-Autres produits de gestion courante	6541	116,60			Contentieux en cours
2023	T-801-1		BOUDHINA NACEUR	PV carence	102-Autres produits de gestion courante	6541	120,20			Contentieux en cours
			Total pour BOUDHINA NACEUR				390,20			
2021	T-24-1		BOUKANDOURA Yacine	Personne disparue	102-Autres produits de gestion courante	6541	207,50			
			Total pour BOUKANDOURA Yacine				207,50			
2017	T-1226-1		CAMUS Sylvia	Personne disparue	102-Autres produits de gestion courante	6541	200,00			
			Total pour CAMUS Sylvia				200,00			
2023	T-1125-1		CODE BLEU	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ	102-Autres produits de gestion courante	6542	50,10			
2022	T-1108-1		CODE BLEU	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ	102-Autres produits de gestion courante	6542	64,80			
			Total pour CODE BLEU				114,90			
2021	T-678-1		CONSTRUCTION OLIVERA	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ	97-droits de voirie	6542	127,50			
2021	T-443-1		CONSTRUCTION OLIVERA	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ	102-Autres produits de gestion courante	6542	187,50			
			Total pour CONSTRUCTION OLIVERA				315,00			
2023	T-1211-1		DE ET FER	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ	102-Autres produits de gestion courante	6542	65,10			
			Total pour DE ET FER				65,10			
2023	T-1235-1		FOUQUET FABIEN	RAR inférieur seuil poursuite	102-Autres produits de gestion courante	6541	65,10			
			Total pour FOUQUET FABIEN				65,10			
2022	T-1238-1		L'ATELIER BIS	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	28,30			
2023	T-1132-1		L'ATELIER BIS	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	43,40			
2022	T-1017-1		L'ATELIER BIS	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	45,07			
			Total pour L'ATELIER BIS				116,77			
2023	T-811-1		LE PETIT POUJET	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ	102-Autres produits de gestion courante	6542	56,80			
2022	T-1207-1		LE PETIT POUJET	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ	102-Autres produits de gestion courante	6542	14,10			
2022	T-1038-1		LE PETIT POUJET	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ	102-Autres produits de gestion courante	6542	4 068,71			
			Total pour LE PETIT POUJET				4 139,61			
2023	T-968-1		LE SORELLE	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ	102-Autres produits de gestion courante	6542	2 120,34			

Envoyé en préfecture le 28/07/2025

Reçu en préfecture le 28/07/2025

Publié le 29/07/2025

Berger
Levrault

ID : 083-218300424-20250726-DCM20250726_010-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2022	T-1087-1		Total pour LE SOREILLE				2 120,34			
			LUDENDO COMMERCE FRAN	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ	102-Autres produits de gestion courante	6542	1 571,40			
			Total pour LUDENDO COMMERCE FRAN				1 571,40			
2024	T-1193-1		METRAL ET FILS	PV carence	97-droits de voirie	6541	450,00			
2024	T-1192-1		METRAL ET FILS	PV carence	97-droits de voirie	6541	1 775,00			
			Total pour METRAL ET FILS				2 225,00			
2024	T-1200-1		NG PROMOTION	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ	102-Autres produits de gestion courante	6542	212,40			
2024	T-1199-1		NG PROMOTION	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ	102-Autres produits de gestion courante	6542	629,70			
			Total pour NG PROMOTION				842,10			
2024	T-1038-1		PANORAMA CONSTRUCTION	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ	102-Autres produits de gestion courante	6542	47,70			
2024	T-40-1		PANORAMA CONSTRUCTION	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ	97-droits de voirie	6542	162,75			
			Total pour PANORAMA CONSTRUCTION				210,45			
2023	T-174-1		PRO VAR FACADE	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ	102-Autres produits de gestion courante	6542	126,48			
			Total pour PRO VAR FACADE				126,48			
2021	T-21-1		RAZAK Mohammed	Combinaison infructueuse d actes	102-Autres produits de gestion courante	6541	207,50			
			Total pour RAZAK Mohammed				207,50			
2023	T-1272-1		SAS WELKEYS COM	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ	102-Autres produits de gestion courante	6542	40,10			
2024	T-1034-1		SAS WELKEYS COM	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ	102-Autres produits de gestion courante	6542	58,50			
			Total pour SAS WELKEYS COM				98,60			
			TOTAL DE LA LISTE				13 988,55			

Envoyé en préfecture le 28/07/2025

Reçu en préfecture le 28/07/2025

Publié le 29/07/2025

ID : 083-218300424-20250726-DCM20250726_010-DE

